

# Mot de la charade

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **30 (1892)**

Heft 44

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193226>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

solent pas trop ; j'ai idée qu'elle ne durera pas, la mode de cet hiver ; elle séduira peut-être les messieurs froids qui craignent pour leurs manchettes et les poupées qui redoutent par-dessus tout qu'on chiffonne leur robe, mais elle aura toujours contre elle les amoureux. Ceux-ci s'en moqueront et continueront à aller bras-dessus bras-dessous par les rues et par les chemins. »

### A propos d'un corset.

Le juge de paix de la ville de Tulle (Département de la Corrèze) a rendu l'autre jour un jugement qui n'est pas sans gaité :

Une dame de la ville ayant refusé de prendre livraison d'un corset qu'elle avait commandé, le corsetier l'avait assignée devant le tribunal de paix, soutenant que le corset allait comme un gant à sa cliente, et que c'était par pur caprice qu'elle prétendait le délaisser.

Après débat contradictoire, affirmation, dénégation, le magistrat a rendu le jugement suivant :

« Nous, juge de paix, parties ouïes :

» Attendu que le débat se résume dans la question de savoir si le corset dont il s'agit va ou ne va pas ; que, pour résoudre cette question, il faudrait avoir le corset sous les yeux, et qu'il n'est pas représenté ; que, fût-il représenté, il faudrait l'essayer, et que, fût-il essayé en notre présence, pour décider s'il va ou s'il ne va pas, il faudrait posséder en cette matière des aptitudes et des facultés qui ne sont pas de notre ressort ; que nous devons donc nous borner à décliner notre compétence.

» Par ces motifs, nous nous déclarons incompetent et renvoyons les parties à se pourvoir ainsi qu'elles aviseront. »

**Le premier couturier pour dames.** — Le *Gaulois* vient de faire connaître aux Parisiennes que le premier couturier de leurs aïeules est un nommé Rhomberg, fils d'un paysan bavarois des environs de Munich, qui était venu tout jeune à Paris pour exercer l'état d'ouvrier tailleur.

Un jour du mois de mai 1730, on vit circuler dans Paris une fort belle voiture, dont les armoiries se composaient d'un écusson ayant la forme d'un corset de femme. Une paire de ciseaux aux branches écartées, figurait au milieu : c'étaient les armes parlantes de Rhomberg. Celui-ci était doué d'une rare intelligence, et ce qui fit son succès, c'est l'art qu'il possédait de dissimuler les petites difformités et de faire ressortir les charmes les plus attrayants de ses clientes. La fortune fut rapide, et il mourut à quarante ans en laissant à ses héritiers cinquante mille livres de rente.

**Théâtre.** — La représentation de jeudi a eu un joli succès. Nous parlons de la pièce *Durand et Durand* seulement, la comédie-bouffe du lever de rideau ne valant pas même une mention.

La pièce de M. Valabrègue captive l'attention et entretient la gaité du commencement à la fin ; l'action y est habilement menée, les *quiproquo*, les situations les plus comiques y abondent, les bons mots y jaillissent un peu partout, pleins de finesse et d'à-propos. Pas de gros sel

A côté de ces divers éléments de réussite, cette spirituelle comédie a eu la chance de mettre en scène les emplois les mieux tenus de notre troupe dramatique : MM. Scheler, Dardenne, Monplaisir et Mmes Baittig, Levy et Flament.

Ceci ne nous suffit donc pas pour juger de la troupe dans son ensemble, car, nous le répétons, il s'agit d'une pièce qui mettrait une salle en gaité même avec des interprètes médiocres. Nous attendons, en conséquence, nos artistes dans des œuvres où l'interprétation joue parfois le plus grand rôle.

Demain, dimanche, l'un des plus grands succès parisiens : **Casque en fer**, drame en cinq actes, par Ed. Philippe.

### Société de l'Orchestre de la Ville et de Beau-Rivage.

— Le premier concert d'abonnement a eu lieu hier, avec le concours de M. H. Marteau, violoniste. L'exécution du programme, si heureusement composé, a satisfait tout le monde, témoin les chauds applaudissements qui ont accueilli chaque morceau et dont M. Marteau peut revendiquer une large part. En résumé, réussite complète, superbe soirée.

Le 18 novembre, second concert d'abonnement avec le concours de M. *Slivinski*, pianiste.

**Mot de la charade** du 15 octobre : *Lionceau*. — Une seule réponse juste, de M. Eug. Bastian, à Forel, qui a obtenu la prime.

### Enigme.

Je sers à l'indigent dans un besoin extrême ; Devinez qui je suis, je suis deux fois moi-même.

### Boutadse.

Le docteur Nélaton, rentrant un soir de son cercle, — c'était en carnaval — vit deux gamins costumés en pierrots qui, puisant à même dans un tas de cailloux, s'amusaient avec une adresse digne d'une meilleure cause, à briser les carreaux de son hôtel des Champs-Élysées.

Nélaton, les empoignant chacun par une oreille, leur demanda pourquoi ils se livraient à ce stupide amusement.

— Ah ! monsieur, répliqua l'ainé des coupables, c'est pour faire aller l'commerce : p'pa est vitrier et nous *sont* ses apprentis.

— Ah ! c'est ainsi, fit le docteur, en leur administrant, avec sa canne, la plus jolie des râclées, eh bien ! voici aussi pour faire aller mon commerce : je suis médecin !

Et les coups pleuvaient toujours !

### RÉCIT D'UN DUEL.

Comment finit cette querelle ?  
— Trois fois chacun ils ont tiré  
Ne se visant qu'à la cervelle,  
Les balles n'ont rien rencontré.

Nos enfants :

— Quelle est celle de vous deux qui a pris un morceau de sucre dans le sucrier ?  
Il en manque un : je les avais comptés.

— C'est Louise, dit Marie.

— Non, c'est Marie, dit Louise, et Marie est une menteuse. D'ailleurs, elle n'était pas là quand je l'ai pris.

Les enfants terribles :

— Bonjour, mon enfant ; votre papa est-il dans son cabinet ?

— Non, monsieur ; papa est allé chez le dentiste faire arranger les dents de maman.

— Ah !

— Mais maman est là !

Grand-père fait chevaucher le gamin sur ses genoux.

— Ça t'amuse ? demande la maman.

— Oui, mais j'aimerais mieux galoper sur un vrai âne.

L. MONNET.

*En souscription, pour paraître à la fin de l'année. Nouvelle édition de la*

### PREMIÈRE SÉRIE

DES

## CAUSERIES DU CONTEUR VAUDOIS

*considérablement augmentée et illustrée de jolis dessins, par RALPH.*

On souscrit au *Bureau du Conteur Vaudois* ou par carte correspondance. Prix de souscription : fr. 1,60.

Papeterie L. Monnet.

## AGENDAS POUR 1893

### VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

### CONSTRUCTIONS EN FER

Serrurerie en tous genres.

*Spécialité de fourneaux de cuisine au bois.*

St-Roch, 14 et 16, LOUIS FATIO, Lausanne.

### ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27, —. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,75. — Canton de Genève 3 % à fr. 104,50. De Serbie 3 % à fr. 82,50. — Bari, à fr. 58,50 — Barletta, à fr. 38, —. — Milan 1861, à fr. 38, —. — Milan 1866, à fr. 11,50. — Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 103,50. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,50. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 13,75. — Tabacs serbes, à fr. 12,25. — *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour tous autres titres.* — J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Moniteur Suisse des Tirages Financiers.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD